

ves provisoires de blé est révoquée et on propose à sa place le paiement provisoire pour la campagne agricole courante.

Cependant la déclaration indique aussi d'une manière claire que, contrairement à la proposition faite initialement en octobre, il est proposé maintenant que les paiements qui pourraient s'avérer nécessaires pour combler le déficit d'un pool concernant l'une des céréales ne soient pas récupérables sur des pools futurs.

Le très hon. M. Diefenbaker: Sans entrer dans les détails, je ferai quand même remarquer que vous allez prélever sur les cultivateurs, selon la formule que le ministre a définie, au moins 50 millions de dollars, tout en leur disant: «Nous allons vous faire un versement à titre gracieux.» Faut-il conclure à l'imminence des élections?

LE PROJET DE STABILISATION DES RECETTES—LE TAUX DE SOUTIEN—L'AVIS DES SYNDICATS D'AGRICULTEURS

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, le ministre ayant ramené le taux de l'assistance prévue aux termes du programme de 100 p. 100 de la somme globale des rentrées en espèces, ainsi qu'il avait été initialement proposé, à 90 p. 100, ce qui est environ à mi-chemin de sa proposition première et du taux de 80 p. 100 proposé par le groupe d'étude, les associations agricoles lui ont-elles manifesté leur approbation pour cette décision ainsi que pour la déduction de 2 p. 100?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Nous avons eu avec les associations agricoles des entretiens très fructueux, mais le député interprète mal le programme. Il y aura une stabilisation intégrale en ce qui concerne 90 p. 100 des céréales, à l'exception d'une certaine quantité de céréales aux mains des cultivateurs les plus importants. Certaines associations agricoles ont été enclines à appuyer cette façon d'utiliser les crédits fédéraux.

M. Gleave: Je dois admettre que notre situation est devenue plutôt difficile lorsque le ministre a décidé de ne pas prendre la parole et expliquer le programme à la Chambre. Toutefois, j'aimerais lui demander quelques renseignements. Peut-il nous dire quand sera fait le paiement de 100 millions de dollars dont il a parlé? Il a parlé d'un paiement de ce genre. Peut-il nous dire quand ce paiement sera fait durant la présente campagne agricole?

L'hon. M. Lang: On s'attend à le verser aussitôt que l'administration le pourra après l'adoption de la loi, qui, je l'espère, ne tardera pas.

LE PROJET DE STABILISATION DES RECETTES—LES DÉPENSES AU REGARD DES ÉCONOMIES

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, à la lumière de la proposition ministérielle en vue de l'abandon du régime des réserves provisoires du blé, pour absorber les pertes des comptes de livraison en commun, le ministre nous dirait-il s'il a fait le compte des économies réalisées par le gouvernement et l'a comparé au chiffre des dépenses proposées? Dirait-il en outre si le nouveau programme vaudra au gouvernement des dépenses nettes ou des économies nettes?

[L'hon. M. Lang.]

L'hon. M. Lang: Ma foi, monsieur l'Orateur, par suite des nouvelles propositions, les dépenses de cette année accuseront sans aucun doute une augmentation sensible sur ce qu'elles auraient été. En outre, si le programme global annoncé en octobre, compte tenu des modifications indiquées aujourd'hui, avait été appliqué durant les années de la mise en vigueur de la loi sur les réserves provisoires de blé, l'aide aux agriculteurs aurait été plus considérable que sous l'ancien programme.

M. l'Orateur: A l'ordre. Plusieurs députés voudraient poser des questions supplémentaires. J'accorderai la parole d'abord au député de Mackenzie, puis à celui de Yorkton-Melville et enfin, au très patient représentant de Bellechasse.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Le ministre nous dirait-il si les 100 millions de dollars qu'il propose ici se rattachent à quelque chose en particulier ou s'il s'agit simplement d'un chiffre arbitraire?

L'hon. M. Lang: Le montant était relié tout d'abord à des estimations et calculs au sujet des paiements qui auraient été versés si le programme de stabilisation avait été en vigueur cette année. Mais les calculs de cette année auraient pu nous poser des difficultés si nous nous en étions tenus à cette base, et c'est pourquoi nous proposons un chiffre exact dans le projet de loi.

M. l'Orateur: Le député de Yorkton-Melville a la parole.

M. Nystrom: Il ne s'agit pas d'une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

* * *

LES NATIONS UNIES

L'AIDE CANADIENNE AUX PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT—CONSOMMATION ACCRUE DE PRODUITS LAITIERS

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à qui, j'en ai déjà donné préavis.

L'aide du Canada apportée aux pays sous-développés, par l'intermédiaire des Nations Unies, s'est élevée, pour l'année dernière, à 35 millions de dollars. Cette aide était constituée d'une certaine quantité de produits agricoles. Serait-il possible de savoir si, parmi les produits agricoles, il y avait des produits laitiers, qui existent au Canada en très grande quantité et, dans l'affirmative, serait-il possible, pour la prochaine année, d'augmenter cette proportion de produits laitiers?

M. André Ouellet (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de m'avoir donné avis de sa question. Je suis donc en mesure de lui répondre que, dès la mise sur pied du programme alimentaire mondial des Nations Unies, le Canada s'est engagé à verser 50 millions de dollars. Les produits laitiers, et en particulier le fromage et le lait en poudre écrémé, ont coûté 13.5 millions